



Octobre 2018
Actualisé en Mars 2019

Réussir à l'université

Après Bac Infos
Équipes Éducatives

Sommaire

Contexte institutionnel	p. 3
Préparer son parcours à l'université	p. 5
Être accompagné pour réussir	p. 7
Construire son projet et préparer son insertion professionnelle	p. 8
Être accompagné dans son projet de mobilité internationale	p. 9
Se repérer dans les aides sociales	p.10
Prendre en charge sa santé	p.12
Prendre en compte sa situation de handicap	p. 13
Trouver un job, s'engager	p.14
Synthèse des coordonnées par universités	p.15

Remarques :

- ♦ Les liens sont actifs (pictogrammes et mots soulignés)
- ♦ Les dispositifs cités dans cette publication peuvent évoluer en fonction des réformes à venir

Le phénomène de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur a entraîné une diversification du public, ce qui a nécessité la mise en place d'un accompagnement adapté. Dans ce contexte, l'université qui reste le premier lieu d'accueil des lycéens, a mis en place des dispositifs d'accompagnement des futurs étudiants et pour leur réussite dans l'enseignement supérieur.

Cette publication a pour objectif de réaliser une synthèse de tous les dispositifs actuels favorisant la réussite du lycéen à l'université. En fin de publication, vous trouverez, sous forme de fiches, les coordonnées des services dédiés aux étudiants pour chaque université de l'académie de Lille.

Chiffres

En 2015, on compte 8 fois plus d'inscriptions dans l'enseignement supérieur qu'en 1960.

Aujourd'hui, **un peu plus de six étudiants sur dix sont inscrits à l'université**. Cette part a cependant décliné au cours des 50 dernières années en raison de la diversification des formations offertes.

Source : État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, avril 2017, fiche 09

Renforcement du lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur

Dans le contexte de la mise en place du système LMD (Licence-Master-Doctorat) et de la **loi LRU**¹ en 2007, le Ministère de l'Enseignement supérieur a lancé le **plan « Réussite en licence »** avec pour objectif l'amélioration de la réussite des étudiants et la réduction de l'échec en première année de licence.

La **loi ESR**², adoptée le 9 juillet 2013, restructure le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle traite notamment de l'entrée des bacheliers dans l'enseignement supérieur et de leur accès dans les différentes voies de formation. Elle inscrit le principe de continuité entre le second cycle de l'enseignement du second degré et le premier cycle de l'enseignement supérieur et concrétise, notamment par des conventions et des partenariats, la mise en place du **continuum bac-3 / bac+3**.

Dans l'Académie de Lille, la circulaire « Renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur »³ précise les modalités de collaboration entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. Plus précisément, il s'agit de garantir par un ensemble d'initiatives la continuité des enseignements du supérieur avec ceux du lycée, et d'affirmer la notion de spécialisation progressive des études dans le supérieur.

Cette collaboration se traduit par des dispositions pédagogiques en matière d'orientation : orientation active et conseil anticipé en fin de 1^{ère}, bilan des données du portail d'accès à l'enseignement supérieur, orientation progressive tout au long du cursus en limitant les spécialisations précoces à l'université, réorientation choisie pour les étudiants en difficulté.

Partenariats lycée – université de l'académie de Lille

Sous l'impulsion du rectorat de Lille, des conventions sont progressivement signées entre les lycées et les établissements universitaires. Ces accords, cadres de coopération, ont pour objectif de favoriser la continuité des formations en sécurisant le parcours des étudiants. Ils donnent lieu à des conventions d'application visant le développement d'actions partenariales entre deux modalités de formation : CPGE / licence, LEGT / IUT, STS / universités.

¹ Loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités - LRU

² Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche - ESR

³ Circulaire n° 2013-0012 du 18-6-2013 parue dans le BOEN n°30 du 25 juillet 2013 « Renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur »

La loi ESR prévoit également que soit élaborée et révisée tous les cinq ans une **Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES)**⁴ pour faciliter une meilleure complémentarité et lisibilité de l'offre de formation. Dans ce rapport, des propositions concernent directement l'adaptation et la réussite du lycéen et de l'étudiant, dans l'objectif d'élever les qualifications et de préparer aux nouveaux métiers.

- ◆ Développer les liens entre le secondaire et le supérieur
- ◆ Réformer l'orientation supérieur-secondaire
- ◆ Favoriser la poursuite d'études supérieures et la réussite par la mise en place de passerelles et de parcours adaptés
- ◆ Sécuriser les parcours de formation à l'Université

Objectifs chiffrés

« Atteindre, d'ici 2025, 60% de diplômés de l'enseignement supérieur dans une classe d'âge : **50% en licence et 25% en master**, pour répondre aux besoins de montée en gamme de l'économie et de progrès de la société »

Rapport StraNES

Le Schéma Directeur de la Vie Etudiante 2016-2019 (SDVE)

Favoriser la réussite des étudiants dans leur cursus de formation suppose également une amélioration de leurs conditions de vie et d'étude, notamment au sein des campus qui les accueillent. C'est pourquoi un **plan national vie étudiante** a été élaboré à la rentrée 2015. Ce plan a abouti à la mise en place, sur chaque territoire académique, du SDVE.

Piloté par la ComUE Lille Nord de France, il est le fruit d'une réflexion collective rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire réunis en groupe de pilotage, avec une participation active des étudiants. Ce schéma directeur est organisé autour de quatre axes stratégiques : information / orientation, accueil / accompagnement, équilibre / épanouissement et citoyenneté / autonomie.

ComUE LNF Communauté d'Universités et d'Établissements Lille Nord de France

Instituée par la loi ESR, la ComUE LNF participe à la mise en œuvre du schéma d'enseignement supérieur et de la recherche adopté par le Conseil régional.

www.cue-lillenorddefrance.fr/



Pour faciliter la lisibilité de l'offre de formation des universités publiques de l'académie de Lille, la ComUE a créé une application cartographique et interactive : www.mesetudes-lnf.fr/

Loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE)

En 2018, la **loi Orientation et Réussite Etudiante**⁵ met en place la nouvelle procédure d'accès à l'enseignement supérieur et les principales dispositions du « **Plan étudiants** » prévue pour la rentrée 2018. Cette loi vise à réformer l'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur et à favoriser la réussite des étudiants. Elle réaffirme et conforte l'importance de l'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Le Centre Ressources Enseignement Supérieur – CRES – de l'académie de Lille

Structure académique, le CRES est au service de tous les acteurs de l'orientation pour faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur. Composé de dix psychologues de l'Éducation nationale et d'un personnel de direction, il a pour mission la formation des équipes éducatives, le conseil en orientation post-bac et l'appui auprès des bassins d'éducation.

03 20 15 61 80 cres@ac-lille.fr

⁴ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76975/la-strategie-nationale-de-l-enseignement-superieur-stranes.html*

⁵ Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Différents dispositifs existent sur l'académie de Lille pour favoriser l'accompagnement des élèves de la troisième à la terminale vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. L'objectif est de diversifier le public concerné et de développer le partenariat.

Les cordées de la réussite

Créées en novembre 2008, elles s'inscrivent dans le cadre du plan « **Espoir Banlieue** », en réponse à une problématique identifiée par la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence datant du 17 janvier 2005.

Plus précisément, les objectifs s'opérationnalisent à travers :

- ◆ L'accès à l'enseignement supérieur et aux formations longues (cursus LMD)
- ◆ L'accès des élèves issus de milieu modeste à une formation d'excellence
- ◆ Le traitement en amont des situations d'échec scolaire ou de réorientation
- ◆ La continuité des parcours de formation des bénéficiaires
- ◆ Le développement d'un esprit critique grâce à un plus large accès à la culture générale (expression orale, écrite, présentation personnelle...)



Les parcours d'excellence

Visant à accompagner l'élève de 3^{ème} de collège de l'éducation prioritaire (REP+) jusqu'à la terminale professionnelle, technologique ou générale, le dispositif « **Parcours d'excellence** » fait l'objet d'une note d'instruction interministérielle publiée au BOEN du 25 août 2016.

Il a pour objectif de conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou une insertion professionnelle ambitieuse et réussie. Le parcours d'excellence participe pleinement à favoriser le continuum de formation Bac-3 / Bac+3. Il prend diverses formes :

- ◆ Un suivi individualisé par des étudiants volontaires (tutorat)
- ◆ Un renforcement en culture générale
- ◆ Des visites de lieux de formation, d'entreprises et de lieux culturels

Le Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) Ambition

Financé par la Région, le PRREL se décline en trois dispositifs :

- ◆ Le PRREL Ambition (au lycée)
- ◆ Le PRREL Réussite (à l'université, cf. page 7)
- ◆ Le PRREL Tremplin (à l'université, cf. page 7)

Le PRREL Ambition a pour objectif la réussite dans l'enseignement supérieur. Il accompagne, sous réserve de places disponibles, les élèves volontaires de novembre à mai de l'année scolaire.

Publics concernés : les lycéens (de la seconde à la terminale) de la région Hauts-de-France (et/ou les étudiants de BTS, de deuxième année de DEUST ou DUT), majoritairement issus de milieux modestes (90 % de boursiers)

Contenu :

- ◆ Suivi pédagogique personnalisé par un enseignant référent pour aider à l'élaboration du projet d'études
- ◆ Tutorat étudiant (aide méthodologique et/ou linguistique)
- ◆ Découverte de l'université
- ◆ Immersions
- ◆ Activités culturelles...

Dossier de candidature :

- ◆ Sur simple demande à l'adresse prrel.ambition-comue-crge@crge.fr
- ◆ Ou à saisir en ligne sur prrel.hautsdefrance.fr

Il doit être remis à l'administration de l'établissement dans lequel est inscrit le lycéen (ou l'étudiant).

L'accompagnement à l'orientation

Dans le cadre de la **réforme du lycée général et technologique (2018)**, un **accompagnement personnalisé à l'orientation** est mis en œuvre de la classe de seconde à celle de terminale.

L'aide aux choix d'orientation se décline en trois grands axes :

- Découvrir le monde professionnel et s'y repérer
- Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés
- Elaborer son projet d'orientation

Les lycéens sont accompagnés dans leur projet d'orientation avec un volume horaire annuel de **54 heures**. Des actions complémentaires sont également prévues : semaines de l'orientation, forum des métiers et/ou journées de découvertes des métiers, périodes d'observation en milieu professionnel et dans l'enseignement supérieur...

Le forum Bassin pour les élèves de classe de Première

Ces forums Bassin sont organisés par le coordonnateur de bassin et le directeur de centre d'information et d'orientation (CIO), avec l'appui de personnes ressources des établissements d'enseignement supérieur. Ils permettent aux élèves de 1^{ère} d'acquérir des repères sur les parcours de formation pour préciser leur projet d'orientation durant tout le cycle terminal dans le cadre du « Parcours Avenir ».

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, trois temps permettent au lycéen de s'approprier les informations : la préparation du forum, la participation et l'exploitation lors de séances collectives et/ou d'entretiens personnalisés.

Les journées « Portes ouvertes »

Elles sont proposées par les établissements universitaires aux futurs étudiants pour découvrir leurs locaux, leurs formations, leurs diplômes...

C'est l'occasion de se renseigner sur un établissement, de confronter son projet de formation avec les anciens élèves et les professeurs sur place.

Au programme : stands d'information, conférences, démonstrations et animations diverses, visites de campus, échanges avec les enseignants, les personnels des services « Scolarité » et des services transversaux.

Les « Journées d'immersion »

Elles permettent aux futurs étudiants de découvrir une formation à l'Université, afin de tester ou d'affiner ses choix d'orientation.

Lors de ces journées, accompagné d'un tuteur-étudiant, le lycéen pourra suivre un ou plusieurs cours, participer à un TD/TP, visiter les lieux et les services à la disposition des étudiants. Il aura l'occasion de rencontrer des étudiants et de déjeuner sur place, dans l'un des restaurants ou cafétérias universitaires.

Exemple de dispositifs illustrant la mise en place du Continuum Bac-3 / Bac+3



L'équipe Continuum à l'Université Polytechnique Hauts-de-France

www.uphf.fr/continuum

L'UVHC a affecté, dès la rentrée 2013, une équipe à la gestion du continuum et à la mise en œuvre des priorités mentionnées dans les textes officiels. De nombreux dispositifs mis en place à l'université ont pour objectifs de :

- ♦ Renforcer les partenariats existants avec les lycées et collèges, et en mettre en place de nouveaux
- ♦ Présenter et mettre en valeur les actions lycées - université
- ♦ Faciliter l'accès à l'information et à l'orientation (cours, conférences ...)
- ♦ Présenter les innovations pédagogiques mises en œuvre au sein de l'Université

Demain l'Université à l'Université de Lille

demainluniversite.fr/



Dispositif bâti sur un partenariat entre l'Université de Lille et des lycées de la métropole lilloise, il s'inscrit dans le cadre du continuum Bac-3 / Bac+3.

Objectif : accompagnement des lycéens dans leur projet d'orientation à l'université de la classe de première à la licence 1. Exemples d'actions : tables rondes, témoignages d'étudiants, journées d'immersion, rencontres avec des parents d'élèves, groupes de travail entre enseignants du secondaire et du supérieur...

Journées d'intégration, pré rentrées

L'objectif est de faciliter l'intégration de l'étudiant en lui permettant de se familiariser avec la culture de l'Université, de repérer les services et personnes ressources qui lui seront utiles durant ses études. Permettant l'adaptation à l'environnement "physique" de l'Université, elle prend la forme de visites guidées des différents sites, de présentation des différents services à l'étudiant mais aussi l'organisation des études, de l'équipe pédagogique et des différents services.

Le tutorat

Décliné de manière individuelle ou collective, il prend la forme d'une aide au travail disciplinaire, pédagogique ou méthodologique. Les étudiants volontaires peuvent en bénéficier à hauteur de quelques heures par période (semaine, mois, semestre). Le tuteur est un étudiant plus avancé dans les études, voire un enseignant.

L'enseignant référent

Cet interlocuteur privilégié est chargé du suivi d'une vingtaine d'étudiants. Il a pour mission d'assurer le suivi de leur projet personnel d'étude, de leur proposer un soutien individualisé, d'accompagner un éventuel changement de parcours de formation.

Dans le cadre de la **loi ORE**, un **aménagement pédagogique** (remédiation, modules complémentaires de mise à niveau, L1 en 2 ans...) est mis en place pour les étudiants dont le profil ne correspond pas aux attendus de la licence. Il se matérialise par la réponse "**OUI SI**"⁶ des universités sur la plateforme Parcoursup.

Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL)

Porté par la région, le PRREL a pour objectif la réussite dans l'enseignement supérieur. Finançant le dispositif, la région Hauts-de-France est partenaire des universités mais aussi d'établissements d'enseignement supérieur et de grandes écoles pour accompagner les jeunes pendant leurs études.

PRREL RÉUSSITE Être accompagné à l'université

- ✓ Public : étudiants boursiers de licence ou de DUT
- ✓ Objectif : accompagnement à la réussite
- ✓ Bourse, suivi pédagogique et tutorat

Dossier de candidature disponible auprès de l'établissement universitaire

PRREL TREMLIN Préparer l'université

- ✓ Public : étudiants boursiers de licence
- ✓ Objectif : programme de remise à niveau
- ✓ Bourse, suivi pédagogique et tutorat

Programme différent selon les universités pour les étudiants volontaires

Les JIVÉ Université de Lille



Destinées à accueillir les étudiants nouvellement inscrits à l'Université de Lille, les Journées Immersion Vie Étudiante sont un moment privilégié durant lequel les étudiants sont informés sur le fonctionnement général de l'université et sur les services mis à leur disposition par l'établissement et ses partenaires. Ces journées sont également l'occasion pour les étudiants de l'Université de Lille de partager des moments forts autour de nombreuses activités sportives, culturelles, festives...

Mme ROBERT Coordinatrice tutorat sciences ULCO



« Le tutorat est assuré par un étudiant d'année supérieure, il est gratuit pour le tuteur. L'étudiant tuteur est rémunéré par l'Université.

- Tutorat d'accueil

Proposé en fonction du parcours antérieur. Remise à niveau dans les matières fondamentales. Aide à la méthodologie.

- Tutorat d'accompagnement

Aide pour un étudiant rencontrant des difficultés dans une matière. En petit groupe, à la demande des étudiants ».

⁶ Les dispositifs "OUI SI" ont été déclinés de façon différente selon les universités. Ils ont été abordés lors d'un stage PAF (2018-2019) « Accompagner le Lycéen LEGT vers les universités », organisé par le CRES en collaboration avec les universités.

Construire son projet et préparer son insertion professionnelle

A l'université

Depuis la loi LRU de 2007, l'orientation et l'insertion professionnelle sont devenues des missions à part entière de l'enseignement supérieur.

Construire son projet

Élément majeur du plan « Réussite en licence », le **Projet Professionnel de l'Étudiant (PPE)**, mis en place dès la première année de licence, est un outil de mise en projet et de construction du parcours de formation. Intégré dans les maquettes de formation des licences, ce projet peut donner lieu à la validation totale ou partielle d'unités d'enseignements.

La démarche PEC

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans le développement d'une démarche de valorisation des expériences de formation, professionnelles et personnelles et d'un outil numérique appelé **Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC)**.

À partir de l'analyse de leurs expériences, les étudiants identifient leurs compétences. Ils peuvent les illustrer et les valoriser auprès des entreprises.

S'orienter et se réorienter

Lieu ressource mis en place dans les universités depuis 1986, le **Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (S.C.U.I.O. – I.P.)** a pour mission d'organiser l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants dès leur entrée et tout au long du cursus universitaire. Ces services ont considérablement développé leur offre de services et contribuent grandement à la liaison lycée / enseignement supérieur. Ils accompagnent également les étudiants dans les procédures de réorientation de fin de semestre en première année.

Les universités sont de plus en plus nombreuses à mettre en place un **Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)**, chargé de diffuser auprès des étudiants des offres de stages et d'emplois et de les accompagner dans leurs démarches.

Sous différents intitulés, ces services ont un fonctionnement propre à chaque université.

Préparer son insertion professionnelle

En raison de la mission d'insertion qui lui incombe, l'université doit, pour le renouvellement de son offre de formation (licence professionnelle et master), évaluer les parcours des étudiants de l'entrée dans les formations jusqu'à l'insertion. C'est pourquoi, il existe sur chaque université une structure dédiée à cette mission, l'**observatoire de l'insertion professionnelle** qui, à partir de données statistiques, produit des études variées sur l'insertion professionnelle des étudiants.

Les universités ont aussi mis en place des actions et des outils pour faciliter la recherche de stage ou d'emploi pour les étudiants : rencontre avec des professionnels, ateliers de techniques de recherche d'emploi, plate-forme d'offres d'emplois.

Le Career Center à l'université d'Artois



Créée en 2016, cette plateforme permet à l'étudiant de découvrir des métiers, de consulter des offres de stages et d'emplois, de préparer sa candidature et de connaître les événements carrières organisés par l'université et les entreprises partenaires.

Entreprendre



Oser - Imaginer - Entreprendre

Présent sur les quatre universités de l'académie de Lille, le Hubhouse accueille les étudiants intéressés par la démarche de **création d'entreprise**. Ce service gratuit est porté par la région, la ComUE et les universités.

Être accompagné dans son projet de mobilité internationale

A l'université

Service des relations internationales des universités

Dans chaque université, le **service des relations internationales** organise et gère les programmes de mobilités étudiantes et enseignantes. Il est au service des étudiants pour toutes les démarches nécessaires afin de mettre en place un projet de mobilité. Il gère également l'accueil des étudiants étrangers en programme d'échange.

Dans le cadre d'accords et de conventions avec les institutions partenaires, il accueille, informe et conseille les étudiants, organise et coordonne les procédures d'instruction des dossiers de candidature, attribue des bourses et suit les processus de validation.

Lorsqu'un étudiant souhaite partir à l'étranger durant ses études, il est important qu'il prenne contact avec un conseiller spécialisé dans la mobilité internationale bien en amont de son départ.

Centre de Ressources en Langues – CRL

Pour un projet à l'étranger et, plus généralement dans son parcours universitaire, l'étudiant peut souhaiter améliorer son niveau en langues étrangères. Les Centres de Ressources en Langues des universités répondent à cet objectif. Ils sont destinés aux étudiants et personnels de l'Université.

Ces centres ont pour vocation d'offrir un complément de formation en langues aux étudiants. Ils permettent d'approfondir une langue ou d'en découvrir une nouvelle. Reposant sur une démarche autonome de l'étudiant, il propose un accompagnement ou un appui dans la langue choisie. Ils offrent des ressources variées facilitant l'apprentissage.

Ils proposent également la préparation aux différentes certifications en langues étrangères et préparent, d'un point de vue linguistique, un stage ou un séjour à l'étranger.

Exemples

- ◆ Auto formation en salle d'apprentissage en libre accès
- ◆ Auto formation en ligne
- ◆ Ateliers de découverte linguistique
- ◆ Conversations avec un tuteur étranger

Le réseau européen pour l'orientation et la mobilité Euroguidance



euro | guidance

Euroguidance est un réseau initié par la Commission européenne, regroupant de nombreux centres, répartis dans plusieurs pays européens. Son objectif est de développer la dimension européenne dans les actions d'orientation scolaire et professionnelle. Les professionnels de l'orientation des centres Euroguidance informent sur les systèmes éducatifs et les systèmes de formation en Europe. Ils s'adressent en priorité aux professionnels-relais, mais aussi au grand public. Ils facilitent également l'échange d'informations entre les services d'orientation des différents pays européens.

En France, le « Réseau Éducation », destiné à faciliter la mobilité des jeunes, est constitué de quatre centres, les centres d'information et d'orientation de Lille, Marseille, Strasbourg et le centre d'information internationale de Lyon.

Les étudiants, à la recherche d'informations sur les stages en Europe, les études, les cours de langues peuvent s'informer en ligne à partir du site web :

www.euroguidance-france.org/fr

Le **Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)** de Lille est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il remplit une mission de service public à vocation sociale.

La mission du CROUS est de veiller à l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur de l'académie afin de permettre ainsi au plus grand nombre d'accéder à l'enseignement supérieur dans de meilleures conditions financières.



CROUS de Lille

74, rue de Cambrai – CS 90 006 – 59 043 Lille Cedex

Tél : 03 20 88 66 00 – Email : crous@crous-lille.fr

www.crous-lille.fr

Le service social

Les **Assistants de Service social (AS)** ont un rôle d'écoute, de prévention, d'information et de soutien. Ils sont présents dans vingt-et-un lieux d'accueil dans l'académie de Lille. Ils reçoivent majoritairement sur rendez-vous, de manière individuelle, à la demande de l'étudiant. Informations et prise de rendez-vous en ligne sur le site du CROUS, rubrique « [Action sociale](#) »

Les aides financières

Les bourses sur critères sociaux

Le CROUS de Lille est au 1^{er} rang national du nombre de boursiers : 1/3 des étudiants de l'académie de Lille sont boursiers.

Chaque étudiant peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une bourse sur critères sociaux pour financer ses études. Le montant varie de 100 € à 555 € / mois sur 10 mois.

Pour faire une demande de bourse il doit **constituer un Dossier Social Étudiant (DSE)** sur le site messervices.etudiant.gouv.fr **entre mi-janvier et mi-mai** précédant la rentrée universitaire (procédure en supplément de celle de Parcoursup). La demande est à renouveler chaque année.

Principaux avantages d'être un étudiant boursier :

- ♦ Prise en charge par l'État de l'inscription universitaire (170 € pour les non boursiers)
- ♦ Prise en charge par l'État de la "contribution Vie Étudiante et de Campus" (90 € pour les non boursiers)
- ♦ Prise en charge par la Région de l'abonnement SNCF (50% pour les non boursiers)

Les aides spécifiques et autres aides

- ♦ Une aide spécifique jusqu'à 1000 € pour les étudiants non boursiers proches du plafond des bourses
- ♦ Les aides annuelles pour les étudiants en situation de rupture familiale, d'indépendance avérée, de reprise d'études au-delà de 28 ans, de cas particuliers
- ♦ Les aides ponctuelles pour secours social, stage, santé, matériel pédagogique...
- ♦ Les aides spécifiques pour accompagner la mobilité dans l'enseignement supérieur
- ♦ Les aides individuelles allouées par les Fonds de Solidarités et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)
- ♦ Les bourses de Fondations et Legs
- ♦ Les bourses des autres ministères et de la région

Le logement

Dans l'académie de Lille, le CROUS propose :

- ♦ 10 000 logements en résidence universitaire (de la chambre traditionnelle au studio tout confort)
- ♦ Des logements chez le particulier (site Lokaviz.fr sur le site du CROUS)

Le CROUS propose également des aides au logement :

Visale, la caution locative

Visale est une caution gratuite pour le logement pour tous les étudiants de moins de 30 ans (boursiers ou non boursiers indépendants fiscalement) en recherche de logement dans le parc privé ou dans certaines résidences universitaires.

Démarches en ligne sur le site visale.fr

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF propose deux types d'aides aux étudiants locataires dont les ressources sont modestes :

- ♦ L'Aide Personnalisée au Logement (APL) si vous habitez un logement conventionné (HLM ou résidence universitaire conventionnée)
- ♦ L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS)

Démarches et simulations en ligne sur le site de la CAF

L'avance LOCA-PASS®

L'avance LOCA-PASS® permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € maximum.

Constitution du dossier LOCA-PASS® sur le site Action Logement

La restauration universitaire

Le CROUS propose vingt-trois lieux de restauration répartis sur tout le territoire académique, ouverts le midi et pour certains le soir.

La restauration universitaire offre un large choix de formules :

- ♦ La restauration traditionnelle propose un repas complet au tarif de 3,25 € (tarif 2018-2019) : plat + 3 périphériques
- ♦ La restauration diversifiée propose des sachets repas, brasserie, grill, sandwicherie, pizzeria, saladerie, pâtes fraîches ...
- ♦ Les cafétérias offrent des prestations rapides et variées adaptées aux rythmes des cours

Depuis la rentrée 2016, le paiement des services au sein des restaurants et cafétérias universitaires du CROUS de Lille s'effectue par le biais du système de paiement **IZLY**.

Informations et rechargement de la carte multiservice IZLY sur le site izly.fr.



Portail numérique des démarches et services de la vie étudiante

www.etudiant.gouv.fr

Guichet unique de centralisation du dossier de l'étudiant tout au long de son parcours
(Accès aux différents sites nécessaires à la constitution des différents dossiers)

Les SUMPPS ou SIUMPPS

Chaque université de la région a un **Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)** avec une ou plusieurs antennes. Une équipe pluridisciplinaire de médecins, infirmiers, psychologues, assistants de service social, conseillers conjugaux, secrétaires accueillent les étudiants tous les jours.

Il s'agit d'organiser la veille sanitaire pour l'ensemble de la population étudiante :

- ♦ En effectuant au moins un bilan de santé préventif intégrant une dimension médicale, psychologique et sociale au cours des trois premières années d'étude. Elle concerne tous les étudiants (sans avance de frais) pour une prise en charge adaptée à leurs particularités
- ♦ En assurant une visite médicale à tous les étudiants
- ♦ En contribuant au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap
- ♦ En accueillant les étudiants étrangers (visite médicale leur permettant d'obtenir leur visa d'études)

Changement

(dans le cadre du Plan étudiant)

Les étudiants sont rattachés au régime général de la sécurité sociale à la rentrée 2018.

La cotisation de sécurité sociale étudiante est supprimée pour l'ensemble des étudiants. Elle est remplacée par une « **Contribution Vie Étudiante et de Campus – CVEC** », d'un montant de 90€ pour l'année 2018/2019, qui comprend la contribution au FSDIE (Fonds de Solidarités et de Développement des Initiatives Étudiantes), les cotisations pour les activités sportives et culturelles et le droit de médecine préventive.

Elle doit être acquittée par l'étudiant préalablement à son inscription en se connectant sur le portail www.etudiant.gouv.fr Les étudiants boursiers en seront exemptés.

Depuis la
Rentrée
2018

L'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap à l'université⁷

Différents acteurs, structures et partenaires concourent à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans leurs études et leur vie d'étudiant. L'université, dans le cadre de la « **politique handicap** », pilote les dispositifs d'accueil et d'accompagnement et met en synergie les différents acteurs, structures et partenaires.

Il existe dans chaque université des **structures d'accueil et d'accompagnement** des étudiants en situation de handicap qui s'organisent sous des intitulés variés :

- ♦ Mission handicap à l'Université d'Artois
- ♦ Bureau de la vie étudiante handicap à l'Université de Lille
- ♦ Handicap'ULCO à l'Université Littoral Côte d'Opale
- ♦ Relais handicap à l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Elles participent à l'analyse des besoins des étudiants et veillent au suivi et à la mise en œuvre des mesures de compensation octroyées à l'étudiant. Ces mesures concernent la formation, la vie universitaire ou l'aménagement de la passation des examens et concours.

Les médecins des S(I)UMPPS, désignés par la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées** (CDAPH) et donc agréés par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH), font partie de l'équipe plurielle de l'université et formulent un avis sur les aménagements des examens et concours de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap. C'est ensuite l'autorité administrative, en l'occurrence le Président d'université, qui notifie la décision d'aménagement.

Un futur étudiant en situation de handicap peut, s'il le souhaite, renseigner sur Parcoursup une fiche de liaison précisant les modalités d'accompagnement dont il a bénéficié au lycée.

Dans chaque établissement, un référent handicap peut être contacté afin d'anticiper les aménagements possibles dans la future formation.

Enfin, il est possible pour les candidats en situation de handicap n'ayant pas été retenus dans une formation sur Parcoursup de demander un réexamen de leur candidature par la Commission Académique d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAAES).

⁷ Source « Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université », Conférence des Présidents d'Université (2012)

Les emplois étudiants

- ◆ Trouver un Job étudiant

Les universités sont de plus en plus nombreuses à proposer des plateformes carrières permettant de consulter des annonces de jobs étudiants.

Le CROUS pilote également un site internet national dédié aux emplois étudiants. Ceux-ci peuvent consulter des offres et s'identifier en tant qu'étudiant pour consulter les coordonnées de l'employeur. Ils peuvent aussi s'informer sur leurs droits et leurs devoirs.

www.jobaviz.fr/

- ◆ Signer un contrat étudiant avec l'université

Un étudiant scolarisé dans un établissement universitaire des Hauts-de-France peut être recruté par son université pour bénéficier d'un contrat étudiant financé par la région. Sur des missions diverses, les étudiants sont rémunérés sur la base d'une durée de 5h à 10h par semaine. Les candidatures s'effectuent directement auprès de l'université dans laquelle est scolarisé l'étudiant.

Exemples : « ambassadeurs étudiants », tuteurs étudiants, moniteurs (soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies), assistants (assistance et accompagnement des étudiants en situation de handicap / appui aux personnels des bibliothèques) ...

Vie associative et reconnaissance de l'engagement des étudiants

De nombreuses associations existent sur le campus des universités, représentant des domaines multiples et variés. Elles permettent aux étudiants de s'investir et de s'intégrer dans la vie étudiante. Cet investissement peut être valorisé et reconnu.

En effet, en 2017, la loi **relative à l'égalité et à la citoyenneté** pose le cadre de la reconnaissance de l'engagement étudiant dans les établissements d'enseignement supérieur et donne les modalités de son application⁸.

Elle prévoit d'une part, la validation des engagements de l'étudiant au titre de sa formation et d'autre part, un aménagement dans l'organisation et le déroulement des études. Déjà engagées dans ce processus, les universités ont précisé les dispositifs et les procédures permettant cette reconnaissance.

Sport et culture

Faire du sport à l'université

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) est au service de tous (étudiants et personnels).

Il est en charge de la formation (cours d'EPS), du sport universitaire (FFSU) et de l'animation sportive du campus.

Il travaille en étroite collaboration avec la structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap pour proposer des activités adaptées.

Culture à l'université

La politique culturelle universitaire s'inscrit dans les missions assignées par la loi aux universités.

Elle est portée par des services culturels dont la structure et le rôle sont spécifiques à chaque établissement.

De nombreuses associations culturelles viennent compléter ce dispositif.

⁸ BO MESRI n°33 du 5/10/2017 Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du ministère en charge de l'enseignement supérieur

 <p style="text-align: right;"><u>www.univ-artois.fr/</u></p> <p>UNIVERSITÉ D'ARTOIS</p>	
<p><i>L'université d'Artois est multipolaire : Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin Les services dédiés à l'étudiant sont déclinés sur les différents pôles</i></p>	
Construire son projet	<p>CAP Avenir Orientation et Insertion professionnelle www.univ-artois.fr/Formations/Orientation 03 21 60 38 57</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ARRAS 03 21 60 37 15 capavenir-arras@univ-artois.fr ▪ DOUAI 03 27 94 50 77 capavenir-douai@univ-artois.fr ▪ LIEVIN 06 48 51 58 73 capavenir-lievin@univ-artois.fr ▪ BÉTHUNE 03 21 64 96 13 capavenir-bethune@univ-artois.fr ▪ LENS 03 21 79 17 47 capavenir-lens@univ-artois.fr <p>Accueil, accompagnement et conseil personnalisé tout au long du parcours. Rendez-vous de l'insertion professionnelle, semaine de l'insertion professionnelle.</p>
	Trouver un job
S'insérer	<p>Hubhouse Cellule de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre 06 17 44 27 55 www.hubhouseartois.fr/</p>
	<p>Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) www.univ-artois.fr/Formations/Observatoire-de-la-Vie-Etudiante</p>
Partir à l'étranger	<p>Service des relations internationales 03 21 60 49 31 www.univ-artois.fr/International</p>
Pratiquer une langue étrangère	<p>La maison des Langues 03 21 60 38 25 www.univ-artois.fr/Formations/La-Maison-des-langues</p>
<p>La Maison de l'Étudiant <i>Rue Raoul François Arras – 03 21 60 49 49</i> Les services présentés ci-dessous sont regroupés au sein d'un même lieu, la Maison de l'Étudiant, qui oriente les étudiants vers les services adéquats.</p>	
Prendre en charge sa santé	<p>Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) – Service Santé et service Social 03 21 60 60 29 www.univ-artois.fr/Vie-etudiante/Sante Soins d'urgence et de prévention, soutien psychologique, accompagnement social</p>
Prendre en compte sa situation de handicap	<p>Mission Handicap 03 21 60 37 34 www.univ-artois.fr/Vie-etudiante/Accueil-des-etudiants-en-situation-de-handicap Possibilité de prendre contact avec un chargé d'accueil pour les questions liées à la situation de handicap de l'étudiant</p>
S'engager	<p>Service Vie Culturelle et Associative 03 21 60 49 49 www.univ-artois.fr/Vie-etudiante/Culture-et-Associations</p>
Pratiquer une activité	<p>Service Artois Sport Campus 03 21 60 37 04 www.univ-artois.fr/Vie-etudiante/Sport</p>

 Université de Lille	www.univ-lille.fr/
<i>L'université de Lille est multipolaire : Campus Cité Scientifique, Campus Moulins-Ronchin, Campus Pont-de-Bois, Campus Roubaix-Tourcoing et Campus Santé</i>	
Construire son projet	Service Universitaire d'Accueil d'Information et d'Orientation (SUAIO) www.univ-lille.fr/etudes/sinformer-sorienter/ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Campus Cité scientifique 03 62 26 85 22 ▪ Campus Moulins Ronchin 03 20 90 75 43 ▪ Campus Pont-de-Bois 03 20 41 62 46
	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) www.univ-lille.fr/etudes/preparer-son-insertion-professionnelle/stages-et-emplois/ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Campus Cité Scientifique 03 20 05 87 41 ▪ Campus Moulins Ronchin 03 20 90 75 11 ▪ Campus Pont-de-Bois 03 20 41 61 62
S'insérer	Hubhouse www.univ-lille.fr/etudes/preparer-son-insertion-professionnelle/hubhouse/ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Campus Cité Scientifique 03 20 43 40 59 ▪ Campus Moulins Ronchin 03 20 90 77 91 ▪ Campus Pont-de-Bois 03 20 41 60 95/97
	Observatoire de la Direction des Formations de l'Université de Lille (ODIF) odif.univ-lille.fr
Partir à l'étranger	Service des relations internationales www.univ-lille.fr/etudes/partir-venir/ et international.univ-lille.fr/
Pratiquer une langue étrangère	Pôle LANSAD (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines) lice.univ-lille.fr/formation/pole-lansad/
Prendre en charge sa santé Prendre en compte sa situation de handicap	Le centre de santé Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) 03 62 26 93 00 (numéro unique) – Accueil sur les différents campus Soins d'urgence et de prévention, soutien psychologique, accompagnement social Bureau de la Vie Étudiante Handicap (BVEH) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Campus Cité scientifique 03 62 26 81 17 ▪ Campus Moulins Ronchin 03 20 90 76 13 ▪ Campus Pont-de-Bois 03 20 41 70 96
	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) www.univ-lille.fr/etudes/preparer-son-insertion-professionnelle/stages-et-emplois/ Le Job Board de l'université de Lille pour consulter les offres de jobs/stages/emplois : lilagora.univ-lille.fr/ Associations, initiatives et engagements étudiants : www.univ-lille.fr/vie-des-campus/vie-associative-et-engagement-citoyen/
Pratiquer un sport	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) sport.univ-lille.fr et www.univ-lille.fr/vie-des-campus/sport/

 www.univ-littoral.fr/	
<i>L'université du Littoral Côte d'Opale est multipolaire : Boulogne, Calais, Dunkerque et Saint-Omer</i>	
Construire son projet	Service Universitaire d'Accueil Information Orientation et Insertion Professionnelle (SUAIOIP) 03 28 23 73 03 www.univ-littoral.fr/formation/orientation-insertion-pro-stages/ 3 antennes : Boulogne-sur-Mer / Calais / Dunkerque
S'insérer	Centre Entrepreneuriat du Littoral / Hubhouse cel-hubhouse.univ-littoral.fr/index.htm Domicilié à Dunkerque, le CEL/Hubhouse propose des antennes sur les sites de Boulogne-sur-Mer, Calais et Longuenesse Pour connaître les taux d'insertion des diplômés professionnels www.univ-littoral.fr/formation/taux-dinsertion-professionnelle-des-deust-lp-et-masters/
Partir à l'étranger	Service des relations internationales 03 28 23 73 28 international.univ-littoral.fr/ Le siège du service est domicilié à Dunkerque. Des permanences et des enseignants coordonnateurs facilitent l'information des étudiants sur les différents sites
Pratiquer une langue étrangère	Centre de Ressources en Langues 03 21 99 41 87 crl.univ-littoral.fr/
Prendre en charge sa santé	Service de santé pour les étudiants 03 28 23 71 61 www.univ-littoral.fr/campus/sante/ Soins d'urgence et de prévention, soutien psychologique, accompagnement social sur les différents sites. Animation d'actions de prévention par des étudiants Relais Santé
Prendre en compte sa situation de handicap	Handicap'ULCO www.univ-littoral.fr/campus/handicapulco/ Pour toutes les questions liées à la situation de handicap de l'étudiant
Trouver un job S'engager	Bureau de la Vie Étudiante (BVE) 03 28 23 73 46 www.univ-littoral.fr/campus/bureau-de-la-vie-etudiante/ Ce service se mobilise sur les questions de vie associative, d'initiatives étudiantes et de pratiques artistiques amateurs
Pratiquer un sport	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives suaps.univ-littoral.fr

	www.uphf.fr
<p><i>L'Université Polytechnique Hauts-de-France est multipolaire : Cambrai, Maubeuge, Le Mont Houy et Les Tertiales</i></p> <p><i>Les services dédiés à l'étudiant sont centralisés au Service Commun pour les Etudes et la Vie Etudiante (SCEVE) situé à la Maison des Services à l'Etudiant (MSE) sur le campus du Mont Houy</i></p>	
<p>Septembre 2018, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC) devient l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF)</p>	
Construire son projet	Bureau Information Orientation (IO) 03 27 51 10 33 www.uphf.fr/sio-sip-orientation
S'insérer	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) 03 27 51 10 20 www.uphf.fr/sio-sip-insertion-professionnelle
	Hubhouse 03 27 51 18 32 www.uphf.fr/hubhouse/
	Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP) 03 27 51 10 26 www.uphf.fr/sio-sip-observatoire-de-linsertion-professionnelle
Partir à l'étranger	Bureau de la mobilité internationale 03 27 51 77 31 www.uphf.fr/international
Pratiquer une langue étrangère	Centre de Ressources en Langues (CRL) Mont Houy : 03 27 51 16 30 / Tertiales : 03 27 51 76 14 www.uphf.fr/etudiant/centre_ressouces_langues
Prendre en charge sa santé Prendre en compte sa situation de handicap	Le centre de santé Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) Soins d'urgence et de prévention, soutien psychologique, accompagnement social 03 27 51 10 45 www.uphf.fr/vie_campus/sante/medecine
	Mission Handicap Accueil pour les questions liées à la situation de handicap de l'étudiant 03 27 51 10 46 www.uphf.fr/mission-handicap
Trouver un job S'engager	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) 03 27 51 10 20 www.uphf.fr/sio-sip-insertion-professionnelle www.uphf.fr/sio-sip-insertion-professionnelle-jobs-etudiants Plateforme PRO'fil pour consulter les offres de jobs/stages/emplois : profil.uphf.fr/ Bureau de la Vie Étudiante (BVE) Ce service se mobilise sur les questions de vie associative et d'initiatives étudiantes www.uphf.fr/vie-associative-et-engagement-de-l-etudiant
Pratiquer un sport	Service Commun pour la Responsabilité Sociale de l'Établissement (SCRSE) – Service des sports 03 27 51 11 37/50 www.uphf.fr/culture-sport-loisirs